

DÉPARTEMENT : SAVOIE
ARRONDISSEMENT : ST JEAN DE MAURIENNE
COMMUNE : ALBIEZ LE JEUNE

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 8 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique en mairie, sous la présidence de M. Jean-Marc BLANGY, Maire.

PRÉSENTS : MME et MM BLANGY Jean-Marc, PERNET Florian, DUQUESNOIS Olivier, GORRE Alfred.

EXCUSÉS : GACHET Edith (procuration à PERNET Florian), JULLIEN Jean-Charles (procuration à GORRE Alfred).

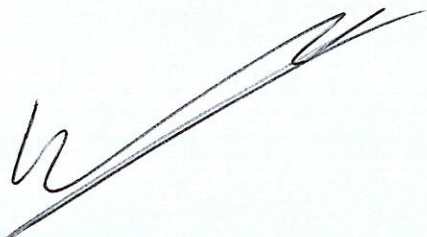
ABSENTS : BRUNET Michel, GORRE Xavier, FARCE Xavier.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : PERNET Florian.

Après appel nominal des présents, M. le Maire constate l'absence de plus de la moitié des membres du conseil municipal en exercice.

En application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, disposant que « le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente », M. le Maire déclare que le conseil municipal se trouve dans l'impossibilité de pouvoir délibérer. Il renvoie la séance au jeudi 11 avril 2024 à 20 heures. Une nouvelle convocation sera adressée aux conseillers municipaux avec le même ordre du jour. La séance pourra alors se tenir sans condition de quorum.

Le Secrétaire de séance
PERNET Florian



Le Maire,
M. Jean-Marc BLANGY

